



CAMPS AVENTURE ÉTÉ 2025

Découvrir

S'aventurer

Voyager

Amitié

S'amuser

Esprit d'équipe

Explorer



ULAMIR E BRO GLAZIK

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Florence : camps.aventure@ulamir-ebg.org

06.02.44.69.26

"Sur la trace du Guépard"

ARRADON
Morbihan



Du lundi 14
au vendredi 18 juillet

Âge: 9 à 11 ans

24 places

Séjour au camping municipal ** d'Arradon dans un environnement exceptionnel, entre terre et mer, à quelques pas des plages du Golfe du Morbihan. Le transport se fera par le train TER au départ de Quimper.

Au programme : participation au montage du camp (le camp est démonté par l'équipe du 2^{ème} séjour), les jeunes participeront à toutes tâches de la vie quotidienne (préparation des repas, vaisselle, rangement du camp...). Le camp c'est aussi des temps pour se poser autour de jeux, d'activités créatives, se reposer et profiter ensemble de moments inoubliables... et partir à la découverte d'un nouvel environnement.

Les temps forts : visite de la ferme ostréicole Maison Jégat à Arradon, une journée à la découverte de l'île Aux Moines, participation à la vie locale festive. La semaine sera ponctuée par des grands jeux fil rouge.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Florence : camps.aventure@ulamir-ebg.org ou
06.02.44.69.26

"Ô capitaine, mon capitaine"

ARRADON
Morbihan



Du lundi 21
au vendredi 25 juillet
Âge: 12 à 15ans
24 places

Séjour au camping municipal ** d'Arradon dans un environnement exceptionnel, entre terre et mer, à quelques pas des plages du Golfe du Morbihan. Le transport se fera par le train TER au départ de Quimper

Au programme : participation au démontage du camp (le camp est monté par l'équipe du 1^{er} séjour), les jeunes participeront à toutes tâches de la vie quotidienne (préparation des repas, vaisselle, rangement du camp...). Le camp c'est aussi des temps pour se poser autour de jeux, d'activités créatives, se reposer et profiter ensemble de moments inoubliables... et partir à la découverte d'un nouvel environnement.

Les temps forts : visite de la ferme ostréicole Maison Jégat à Arradon, une journée à la découverte de l'île d'Arz, participation à la vie locale festive. La semaine sera ponctuée par des grands jeux fil rouge.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Florence : camps.aventure@ulamir-ebg.org ou
06.02.44.69.26

"Le joyau de Cancale"

CANCALE
Ille et vilaine



Du lundi 28 juillet
au vendredi 1er août
Âge: 9 à 13 ans
24 places

Séjour sous tente au camping** des Genêts à Cancale, dans une ambiance familiale et conviviale. Transport par le réseau train TER de Quimper à St Malo et de St Malo à Cancale par le réseau de bus.

Au programme : participation au montage et démontage du camp, les jeunes participeront à toutes tâches de la vie quotidienne (préparation des repas, vaisselle, rangement du camp...). Le camp c'est aussi pour des temps pour se poser autour de jeux, d'activités créatives, se reposer et profiter ensemble de moments inoubliables... et partir à la découverte d'un nouvel environnement.

Les temps forts : visite de la ferme marine de Cancale, visite et dégustation de gâteaux et confiseries de la maison Guella de Cancale, une journée à la découverte de St Malo. La plage n'est pas à proximité du camping mais celui-ci dispose d'une piscine. La semaine sera ponctuée par des grands jeux fil rouge.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Florence : camps.aventure@ulamir-ebg.org ou
06.02.44.69.26

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les documents obligatoires à fournir pour les séjours :

- 1 - La fiche sanitaire de liaison dûment complétée et signée,
- 2 - La copie du carnet de vaccination,
- 3 - L'attestation de droits à la CMU (pour bénéficiaire CMU),
- 4 - Le paiement : prix du séjour + adhésion Ulamir 11€ par jeune (sauf si déjà adhérent à l'Ulamir depuis septembre 2024)

Jusqu'en 2024 nous avons une subvention de la CAF pour les séjours qui nous permettait de proposer des tarifs adaptés en fonction des revenus des familles. En 2025 cette aide n'est pas reconduite et nous sommes donc malheureusement contraints de ne proposer qu'un tarif unique pour les séjours.

Camps Aventure 2025	
Tarif	300€

Vous pouvez trouver des aides pour financer le séjour de votre enfant en page 7 de la brochure.

Notamment la nouvelle aide de la CAF, l'Aide aux Vacances Enfant

En cas d'inscription de plusieurs enfants d'une même fratrie sur le même séjour une réduction de 10% sera appliquée à partir du 2ème inscrit

1- Modalités de paiement

Les règlements peuvent s'effectuer :

- par virement
IBAN : FR76 1558 9293 5200 1087 9034 488
BIC : CMBRFR2BXXX
- en espèces (faire l'appoint)
- par chèques ANCV (complétés avec votre nom)
- par chèque à l'ordre de l'ULAMIR

Pour un paiement échelonné, vous pouvez adresser plusieurs chèques à l'Ulamir. Ils doivent tous être datés du jour d'envoi du dossier (les chèques ne doivent pas être antidatés).

Le premier chèque correspondant aux arrhes doit-être d'une valeur de 25% du prix du séjour et sera encaissé immédiatement. Vous pouvez joindre 1 autre chèque de la totalité de la somme restante, ou jusqu'à 3 autres chèques correspondant au reste à charge. Ces chèques seront encaissés les mercredis 23 avril, 21 mai et 25 juin. Le règlement complet du séjour devra être effectué avant le départ.

L'adhésion de 11€ est à régler à part, ne pas l'inclure au paiement échelonné.

2- Annulation de la part du participant

Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le départ, l'Ulamir procède au remboursement du montant déjà acquitté.

Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le départ, 30% du montant total du séjour est dû par l'adhérent.

Si l'annulation intervient moins d'une semaine avant le séjour, ou en cours de déroulement du séjour, la totalité du montant est due par l'adhérent.

Toutefois, l'adhérent pourra obtenir le remboursement du séjour en cas de maladie ou blessure du jeune constatée par certificat médical qui l'empêche manifestement de participer au séjour. Dans ce cas, il restera à charge 10€ par jour.

L'adhésion à l'association n'est pas remboursable.

3- Annulation de la part de l'Ulamir

Si le nombre de participants est insuffisant (inférieur à 15), l'Ulamir pourra modifier ou annuler le séjour

Dans ce cas, la totalité du montant du séjour est remboursée à la famille

4- Exclusion d'un participant

L'Ulamir demande à son directeur de séjour de veiller à l'observation, par les participants, des règles de vie exposées dans le projet pédagogique du séjour ainsi que dans le projet éducatif de l'Ulamir. A cet effet, le directeur peut prendre la décision d'exclure un participant d'un séjour. Le retour du participant s'effectuera sans aucun remboursement et à ses frais ou à ceux de ses représentants légaux.

6- Réserves

La responsabilité de l'Ulamir ne pourra pas être engagée en cas de survenance d'événements de force majeure ou d'intempéries.

L'Ulamir décline en outre toute responsabilité concernant la perte ou le vol d'un objet détenu par un participant et invite chaque famille à mesurer la valeur de chaque objet apporté par les enfants (téléphone, tablette, maillot etc).

5- Ou trouver des aides financières pour le séjour

De nombreux organismes attribuent des aides financières pour faire partir votre enfant en colonie de vacances. Leur montant varie suivant vos ressources. Découvrez les dispositifs d'aide existants pour bénéficier d'une prise en charge financière :

Le Pass'colo

C'est une aide financière mise en place par l'état et proposée aux familles ayant un enfant de 11 ans dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 500 €. Les allocataires éligibles sont prévenus directement par leur CAF.

L'aide aux vacances enfant de la CAF (AVE)

Cette aide permet de prendre en charge une partie du coût de leur séjour sous condition de revenu : quotient familial inférieur ou égal à 700 euros au mois de novembre 2024.

Les chèques-vacances (ANCV)

Si votre employeur ou comité d'entreprise vous remet des chèques-vacances, vous pouvez les utiliser pour régler le séjour de votre enfant.

La Jeunesse au Plein Air

La Jeunesse au Plein Air (JPA) attribue des aides financières pour le départ en colonie de vacances. Découvrez les modalités pour en bénéficier sur www.jpa.asso.fr

La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

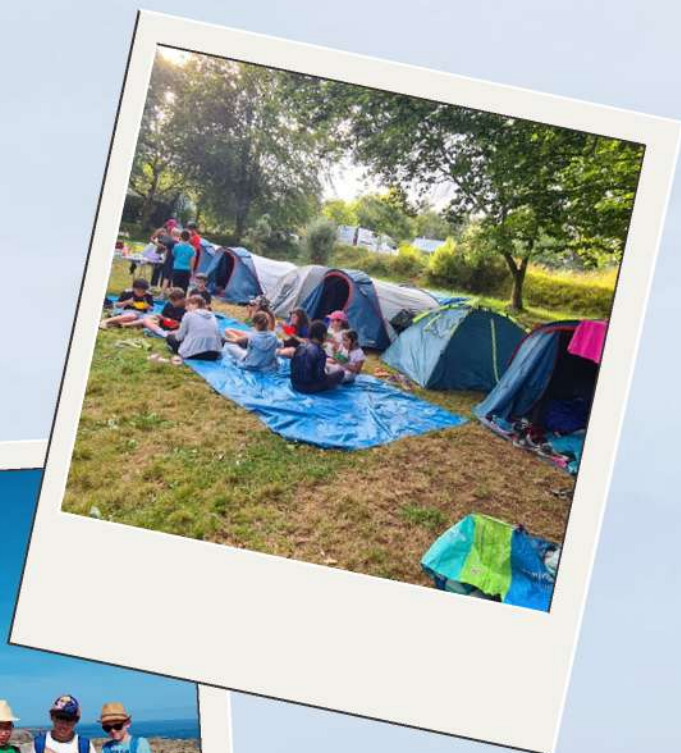
La MSA aide les enfants des exploitants et salariés agricoles à partir en vacances. Ces derniers ont le choix entre deux dispositifs : les chèques-vacances ou les bons vacances. Le montant des aides est déterminé en fonction du quotient familial. Si vous êtes affilié, prenez contact auprès de la MSA de votre département.

Le comité social d'entreprise (CSE)

La politique en matière d'aides aux vacances collectives diffère d'un CE à l'autre. Contactez votre comité d'entreprise pour connaître ses modalités d'attribution d'aides financières.

Les collectivités territoriales (CCAS)

Les mairies et les conseils généraux, via leurs services sociaux, attribuent parfois des aides journalières. Pour en connaître le montant et les modalités d'attribution, il convient de contacter les assistants sociaux du quartier où vous résidez ou la mairie de votre commune



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Florence : camps.aventure@ulamir-ebg.org ou
06.02.44.69.26